



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**Archive ouverte UNIGE**

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Chapitre de livre

2010

Supplemental data

Open Access

This file is a(n) Supplemental data of:

---

La bénédiction dans la Bible hébraïque

---

Macchi, Jean-Daniel

This publication URL:

<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:6753>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holders for terms of use.

# LA BÉNÉDICTION DANS LA BIBLE HÉBRAÏQUE

## 1. Introduction

La bénédiction est une pratique et une croyance. Lorsqu'une personne prononce une bénédiction, accompagnée parfois d'un geste, elle suit une coutume, voire pratique un rituel. Ce faisant, elle témoigne de la conviction que c'est du Dieu qu'elle invoque que provient la bénédiction. Dès lors, aborder le thème de la bénédiction dans la Bible hébraïque oblige à s'interroger d'une part sur les pratiques communautaires ou individuelles qui lui sont liées, et d'autre part sur la manière dont l'action divine de bénir est comprise dans l'Israël ancien. A propos de ce dernier point, Claus Westermann écrit dans sa théologie de l'Ancien Testament que « la *bénédiction* est une action distincte de la *délivrance* opérée par Dieu en ceci qu'elle n'est pas vécue comme cette dernière dans un événement ou dans une suite d'événements. Elle est une action silencieuse, constante, se déversant imperceptiblement, impossible à situer dans le temps. La bénédiction se réalise dans un processus graduel, comme la croissance, la maturation ou le dépérissement. »<sup>1</sup>. Westermann distingue la « bénédiction » des motifs classiques de théologie biblique qui situent l'action divine salvatrice dans des oeuvres ponctuelles situées historiquement comme lors des grands moments fondateurs de la relation entre Dieu et son peuple que sont la sortie d'Égypte, le don de la Loi et la conquête de Canaan. Dès lors, la bénédiction, comme mode d'action divine permanent, doux, constant, lié au cycle de la vie ou des saisons, peut paraître marginale en comparaison des modalités de l'action de Yahvé que le texte biblique met le plus en avant. Quoi qu'il en soit, au vu de la place importante que la bénédiction occupe dans la façon dont la littérature biblique présente l'oeuvre de Dieu, une étude attentive de cette notion dans l'Israël ancien et de son articulation avec la pensée biblique n'est pas sans intérêt.

### 1.1. Lexicographie

En hébreu, comme dans les autres langues sémitiques, la notion de bénédiction s'exprime généralement par une racine formée des trois consonnes *b-r-k*<sup>2</sup>. La notion est très courante dans la Bible hébraïque où l'on trouve le verbe *barak* «bénir» plus de 320 fois et le substantif *berakâ* «bénédiction» 71 fois. Cette terminologie est très présente dans le livre de la Genèse à cause des bénédictions adressées aux descendants des Patriarches et de l'importance du concept de bénédiction chez l'auteur sacerdotal. On retrouve une forte présence du motif dans la littérature deutéronomiste (Dt - 2 Rois), qui associe la bénédiction à la prospérité de la terre, ainsi que dans les Psaumes, où le concept est lié à la piété qui s'y exprime.

Afin de faire un tour d'horizon relativement large de l'utilisation de cette notion dans la Bible hébraïque, nous nous interrogerons dans un premier temps sur les textes dans lesquels des hommes

---

<sup>1</sup> C. Westermann, *Théologie de l'Ancien Testament* (MdB 11), Genève, 2002<sup>2</sup>, p. 126.

<sup>2</sup> En hébreu, la racine *brk* est aussi utilisée pour parler d'un réservoir ou d'une piscine (17 fois dans la Bible) ou encore du genou et de l'agenouillement (26 fois). Même si on pourrait penser que ce dernier sens dérive d'une même origine étymologie que «bénir», il est aujourd'hui généralement admis que les deux racines n'ont aucun lien direct. Voir à ce sujet J. Scharbert, « בָּרַךְ בְּרָכָה בָּרַךְ », in *Theologisches Wörterbuch zum Alten Testament*, vol. I, G.J. Botterweck et H. Ringgren (éd.), Stuttgart / Berlin / Köln / Mainz, 1973, pp. 808-841.

invoquent la bénédiction et dans un deuxième temps sur les textes qui traitent des conditions de possibilité et de la nature de la bénédiction divine.

## 2. La bénédiction comme invocation humaine et rituelle.

La majorité des mentions du terme *barak* présentes dans la Bible hébraïque apparaissent sur les lèvres d'hommes ou, moins souvent, de femmes invoquant sur d'autres la bénédiction. Ces nombreuses formules permettent de se rendre compte que l'expression d'une bénédiction constitue la manifestation d'une relation, que ce soit des hommes entre eux ou des hommes avec leur Dieu. C'est ainsi qu'une personne peut invoquer la bénédiction sur une autre dans diverses circonstances afin de lui témoigner respect ou reconnaissance. Bénir peut constituer une action de type rituel ou cultuel permettant de rendre grâce à Dieu, d'invoquer sa bénédiction sur la communauté ou l'individu, d'exprimer une appartenance à un groupe ou même de pratiquer la magie.

### 2.1. Les formules de respect et de reconnaissance entre les hommes.

Les formules de bénédictions mises sur les lèvres de personnages bibliques constituent parfois de simples formules de politesses, qu'un homme adresse à un autre. Ainsi lorsque Boaz rencontre ses moissonneurs, il leur dit : « *que Yahwé soit avec vous!* » et ils lui répondent : « *que Yahwé te bénisse!* » (Ruth 2,4). Cela dit, il est fréquent que la bénédiction ne vise pas simplement à établir une bonne communication mais marque, dans des circonstances particulières, la reconnaissance. Ainsi, à propos de la question du vêtement donné en gage, la loi du Deutéronome précise que « *si cet homme est pauvre, tu ne te coucheras point, en retenant son gage; tu le lui rendras au coucher du soleil, afin qu'il couche dans son vêtement et qu'il te bénisse* » (Dt 24, 12-13). De même après que Saül eut été enterré par les hommes de Yavesh-de-Galaad, David leur envoya dire « *soyez bénis de Yahwé, puisque vous avez ainsi montré de la bienveillance envers Saül, votre maître, et que vous l'avez enterré* » (2 Sam 2,5).

Même si elles ne sont pas situées en contexte cultuel, il est bien évident que ces formules constituent des demandes de bénédiction adressées à la divinité. Dans ce contexte, les formules de bénédiction impliquent donc Dieu au sein du système de relations entre divers protagonistes humains puisqu'outre le fait d'invoquer le bien-être du prochain, ces formules de bénédiction servent à exprimer le respect ou la reconnaissance des uns par rapport aux autres.

### 2.2. La bénédiction du père mourant à ses fils

La bénédiction qu'un père mourant adresse à ses fils constitue un cas particulier des formules de bénédictions entre les hommes. Trois cas sont mis en scène dans les récits patriarcaux, lorsqu'Isaac bénit Jacob et Esaü (Gn 27), lorsque Jacob en fait de même pour Ephraïm et Manassé (Gn 48) puis pour ses douze fils (Gn 49).

Même si ces trois récits du livre de la Genèse témoignent de l'existence d'une coutume de bénédiction paternelle liée aux questions de succession, ils utilisent le motif de la bénédiction du père mourant à ses fils pour faire remonter au lointain passé patriarcal l'origine des relations souvent conflictuelles entre les différents groupes et tribus vivant en Palestine. C'est ainsi qu'il est frappant que dans ces trois textes les paroles de bénédiction, tout en formulant des vœux de prospérité ou de descendance, insistent sur l'établissement d'une hiérarchie parmi les successeurs. En Gn 27, la prééminence de Jacob est établie au détriment d'Esaü ; en Gn 48,14-19, Jacob pose

volontairement sa main droite sur Ephraïm le cadet ; enfin, l'un des principaux enjeux de Gn 49 est d'établir la prééminence de Juda et de Joseph en Israël<sup>3</sup>. Or, derrière Esaü se cache les Edomites et on devine, derrière les figures de Juda, d'Ephraïm et de Joseph, les descendants des royaumes du Sud et du Nord d'Israël.

L'épisode du vol de la bénédiction d'Isaac par Jacob (Gn 27) où, une fois sa bénédiction prononcée, Isaac ne peut plus revenir en arrière, prête à la bénédiction patriarcale un caractère performatif voire magique et soulève avec acuité la question de l'efficacité de la parole de bénédiction. D'ailleurs, le fait que Jacob utilise l'astuce pour bénéficier de cette bénédiction irrévocablement efficace s'inscrit bien dans le contexte du cycle de Jacob où le héros n'hésite pas à user de tous les moyens, y compris la magie, pour arriver à ses fins et dominer les membres de sa famille<sup>4</sup>. Même si un récit décrivant les exploits extraordinaires d'un lointain ancêtre ne reflète pas nécessairement des croyances et des pratiques généralisées à l'époque des auteurs du texte, il faut cependant admettre que les anciens considéraient sans doute la bénédiction comme une pratique efficace qui dans certaines conditions pouvait avoir des caractéristiques magiques<sup>5</sup>.

### 2.3. Les bénédictions prononcées pour Yhwh.

C'est le plus souvent en contexte liturgique et cultuel qu'apparaissent des formules par lesquelles les fidèles bénissent Dieu. La fonction de ce type d'invocation est d'exprimer la reconnaissance et le respect dû à la divinité et sa place exceptionnelle dans le monde. Ainsi après avoir appris la sortie d'Égypte, le beau-père de Moïse dit : « *Béni soit Yahwé, qui vous a délivrés de la main des Égyptiens et de la main de Pharaon* » (Ex 18,10). Ce type d'utilisation du verbe bénir apparaît à de nombreuses reprises dans les Psaumes où le terme prend une signification proche de celle de prier et de rendre grâce, comme on le voit au Ps 66,20 « *Béni soit Dieu, qui n'a pas rejeté ma prière, et qui ne m'a pas retiré sa bonté!* » ou dans les doxologies qui structurent la forme finale du Psautier en cinq parties (comme la Torah) « *Béni soit Yahwé, le Dieu d'Israël, de toujours à toujours! Amen! Amen!* » (41,14 et les formules analogues figurant en 72,18-19; 89,53; 106,48 et 144-150)<sup>6</sup>. Comme le Psautier fut en grande partie utilisé en contexte cultuel, la bénédiction pour Yahwé y fait figure d'acte essentiellement liturgique et communautaire, produit dans le cadre du culte israélite, comme le confirme la formule du Ps 68, 27 « *Bénissez Dieu dans les assemblées, Bénissez le Seigneur, descendants d'Israël* ». La bénédiction cultuelle de Yahwé fait en outre partie des attributions du prêtre ou du liturge. Ainsi, en 1 Chroniques 29,10 et 20, dans la description de la grande liturgie suivant les offrandes liées à la construction du temple, c'est d'abord David, le roi-prêtre, qui bénit Yahwé avant d'ordonner à l'assemblée de le faire. Dans le même ordre d'idée avant la lecture de la Loi, « *Esdras bénit Yahwé, le grand Dieu, et tout le*

<sup>3</sup> Voir à ce sujet J.-D. Macchi, *Israël et ses tribus selon Genèse 49* (OBO 171), Fribourg (CH) / Göttingen, 1999.

<sup>4</sup> Les mêmes caractéristiques se retrouvent notamment lors de l'épisode des brebis tachetées et rayées (Gn 30).

<sup>5</sup> Dans le même ordre d'idée, la péripécie de Balaam en Nombre 22-24 rend compte d'une tentative de malédiction «cultuelle» par un personnage étranger contre Israël, tentative qui semble donner également une connotation magique à la bénédiction. Dans ce cas également, il convient de rester prudent en rappelant que Nb 23-24 comme Gn 27 définit non sans ironie (le voyant Balaam ne voit pas ce que son âne lui-même voit et est en outre incapable de s'opposer au Dieu d'Israël qui protège son peuple des pratiques magiques) les relations entre les peuples à partir d'un épisode situé dans un passé lointain.

<sup>6</sup> Voir à ce propos H.-J. Kraus, *Psalms 1-59. A Commentary* (Continental Commentaries), Minneapolis, 1988, p.16-17; M. Rose, «Psaumes», in *Introduction à l'Ancien Testament* (MdB 49), T. Römer, J.-D. Macchi et C. Nihan (éd.), Genève, 2004, pp. 482-499 (497-498).

*peuple répondit, en levant les mains: Amen! amen! Et ils s'inclinèrent et adorèrent Yahwé, le visage contre terre* » (Né 8,6).

#### **2.4. La bénédiction de l'assemblée culturelle**

Toute une série de textes bibliques témoignent du fait que, dans le culte israélite de l'époque du deuxième Temple, les prêtres et les lévites invoquaient la bénédiction divine sur l'assemblée des fidèles.

C'est ainsi que, lorsque le Chroniste présente le culte israélite de l'époque monarchique, il base les détails de sa description sur les pratiques contemporaines de l'époque du deuxième Temple, car pour lui, les formes du culte de Jérusalem qu'il connaît et juge légitime tirent leurs origines de pratiques établies depuis des siècles par les rois fondateurs David, Salomon et leurs successeurs Ezékias et Josias<sup>7</sup>. Or, le livre des Chroniques mentionne à plusieurs reprises que les officiants bénissent l'assemblée. C'est ainsi que Salomon fait figure de liturge archétypique lorsqu'il bénit l'assemblée d'Israël en 2 Ch 6,3. De même, lors de la grande Pâque d'Ezékias le texte mentionne qu'après les divers sacrifices, « *Les prêtres et les lévites se levèrent et bénirent le peuple; et leur voix fut entendue, et leur prière parvint jusqu'à sa sainte demeure des cieux* » (2 Ch 30,27).

##### *La bénédiction sacerdotale*

La bénédiction par les prêtres de l'assemblée apparaît à deux endroits stratégiques de l'ensemble littéraire décrivant l'institution du culte et le don des Lois au Sinaï (Ex 25 - Nb 10), ce qui témoigne également de l'importance de ce rite pour le culte israélite post-exilique. A l'issue de la description de la consécration d'Aaron et de ses fils ainsi que de la cérémonie sacrificielle qui s'en suit (Lv 8-9), Lv 9,22 précise qu'«*élevant alors les mains au-dessus du peuple, Aaron le bénit*». A ce stade de la péricope du Sinaï, seule la gestuelle est décrite et il faut attendre Nb 6,22-27, juste avant le récit de l'offrande pour la dédicace du sanctuaire, pour que soit précisée la formulation de cette bénédiction.

*(22) Yahwé dit à Moïse: (23) «Parle à Aaron et à ses fils et dis-leur: voici en quels termes vous bénirez les fils d'Israël: (24) "Que Yahwé te bénisse et qu'il te garde (25) Que Yahwé fasse briller sa face sur toi et t'accorde sa grâce! (26) Que Yahwé lève sa face sur toi et qu'il mette sur toi la paix"! (27) Ils apposeront ainsi mon nom sur les fils d'Israël et moi, je les bénirai».*

La mention aussi tardive, au cours du récit de la mise en place des institutions culturelles, du contenu de la «bénédiction sacerdotale» est surprenante dans la mesure où le lecteur s'attendrait à ce que Moïse informe Aaron de la manière de bénir l'assemblée avant que celui-ci n'accomplisse le rite en question, donc en Lévitique 9. Cette étrangeté s'explique par des raisons historiques et littéraires. Il est probable que lorsque la formulation de la «bénédiction sacerdotale» devint standard dans la liturgie du deuxième Temple, le livre du Lévitique avait déjà trouvé sa forme définitive. Son insertion dans le texte sacré n'a donc pu se faire que dans le livre des Nombres qui

<sup>7</sup> La rédaction des Chroniques date probablement du 4<sup>ème</sup> siècle av. J-C, soit entre la fin de l'époque perse et le début de l'époque hellénistique. A propos du livre des Chroniques, on peut renvoyer à P. Abadie, «1-2 Chroniques», in *Introduction à l'Ancien Testament* (MdB 49), T. Römer, J.-D. Macchi et C. Nihan (éd.), Genève, 2004, pp. 594-603, *id.* «Le roi devenu prêtre, David dans le Livre des Chroniques», *Lumière et Vie* 53/3, 2004, pp. 25-41 ; S. Japhet, *I & II Chronicles. A Commentary* (OTL), London, 1993.

était alors en chantier<sup>8</sup>. L'insertion ne s'est cependant pas faite au hasard. En effet, l'insertion de Nb 6,22-27 permet d'ouvrir le récit de l'offrande pour la consécration du sanctuaire (Nb 7) par le rappel de la bénédiction qui terminait la consécration du prêtre (Lv 8-9). Dès lors, ces deux mentions de la bénédiction, clôturant pour l'une et ouvrant pour l'autre les parties narratives liées aux rites de consécration des prêtres et du sanctuaire, balisent l'ensemble législatif de Lv 10 à Nb 6. Dès lors, le texte de la «bénédiction sacerdotale» de Nb 6,22-27 paraît à sa place dans la forme finale de la description de la fondation du culte israélite par le livre des Nombres.

## 2.5. La bénédiction des morts

Cependant, dans l'Israël ancien, la formule de bénédiction figurant en Nombres 6 ne semble pas avoir été utilisée uniquement pour la bénédiction par les prêtres de l'assemblée liturgique comme ce fut le cas au retour de l'exil. L'origine de cette bénédiction semble plutôt être liée à la piété personnelle et avoir eu trait avec des rites funéraires.

En effet, dans les années 80, des fouilles archéologiques effectuées dans des tombes situées à *Ketef Hinnom* près de Jérusalem et datant d'avant à la chute de la ville (fin 7<sup>ème</sup> début 6<sup>ème</sup> s. av. J-C), ont permis de retrouver deux minuscules amulettes faites d'une plaque d'argent roulée portant un texte en caractères hébraïques anciens<sup>9</sup>. Or, parmi d'autres bénédiction et en dépit de quelques lacunes, on reconnaît clairement sur ces amulettes une version du texte de Nb 6,24-26 : que l'on peut traduire : «*Que Yahwé te bénisse et qu'il te garde, que Yahwé fasse briller sa face [sur] toi et mette sur toi la paix*»<sup>10</sup>. En outre, le nom théophore en Yahwé du possesseur de l'amulette, *Benayahu*, figure sur l'une d'entre elle.

La présence dans les tombes de *Ketef Hinnom* de ces deux amulettes témoigne du fait que l'invocation de la bénédiction de Yahwé en lien avec la mort existait dans l'Israël ancien. Ce type de pratique est d'ailleurs corroboré par d'autres inscriptions funéraires comme celle de *Hirbet el-Qom* datant du 8<sup>ème</sup> s.<sup>11</sup>. L'expression «*que Yahwé fasse briller sa face [sur] toi*» appuie le lien originel de la bénédiction figurant en Nb 6 et sur les deux amulettes avec les pratiques funéraires. En effet, ce passage applique au Dieu Yahwé une symbolique solaire (la face brille) qui, comme

<sup>8</sup> Le livre des Nombres est certainement celui de la Torah dont l'édition définitive a été la plus tardive. On la situe souvent au cours du 4<sup>ème</sup> siècle av. J-C. A propos du processus rédactionnel des Nombres, voir : R. Achenbach, *Die Vollendung der Tora. Studien zur Redaktionsgeschichte des Numeribuches im Kontext von Hexateuch und Pentateuch. Vol. 3* (BZABR 3), Wiesbaden, 2003; T. Römer, «Nombres», in *Introduction à l'Ancien Testament* (MdB 49), T. Römer, J.-D. Macchi et C. Nihan (éd.), Genève, 2004, pp. 196-210.

<sup>9</sup> Les amulettes enroulées ressemblent à un mégot de cigarette. La plaque d'argent mesure 4 cm sur 1. On notera que si ces textes ne sont pas les plus anciens témoins en langue hébraïque ancienne, il s'agit de la plus ancienne attestation épigraphique d'un texte biblique. A propos de cette découverte voir : A. Yardeni, «Remarks on the Priestly Blessing on Two Ancient Amulets from Jerusalem», *VT* 41, 1991, pp. 176-185; R. Martin-Achard, «Remarques sur la bénédiction sacerdotale Nb 6/22-27», *ETR* 70/1, 1995, pp. 75-84; O. Keel et C. Uehlinger, *Dieux, déesses et figures divines*, Paris, 2001, p.353-356.

<sup>10</sup> Pour comparaison voici en écriture hébraïque carrée le texte de l'amulette (KHII) et celui de Nombre 6 (non vocalisé).  
Amulette KHII 1.5-12 : וישם לך שלום יברכך יהוה וינשמרך יאר יהוה פניו אלך  
Nombres 6,24-26 : יברכך יהוה וינשמרך יאר יהוה פניו אלך ויהנך ישא יהוה פניו אלך וישם לך שלום

<sup>11</sup> Sur cette inscription retrouvée dans le désert de Judée figure la mention «*Pour le riche Uriyahu il est écrit : béni soit Uriyahu par Yahwé, de ses ennemis - par son Asherah - il l'a sauvé ...*». On constate que, sur cette inscription, Yahwé est associé à sa parèdre, Ashera. A propos de Hirbet el-Qom cf. J.M. Hadley, «The Khirbet El-Qom Inscription», *VT* 37, 1987, pp. 50-62; ; O. Keel et C. Uehlinger, *Dieux, déesses et figures divines*, Paris, 2001, p.236-237.

en témoigne l'iconographie, fut assez courante à Jérusalem, dès le 8<sup>ème</sup> siècle<sup>12</sup>. Or, chez les peuples du Proche-orient ancien, le lien du soleil avec la mort constituait un *topos* classique puisqu'on pensait alors que cet astre traversait chaque nuit le monde souterrain - donc le royaume des morts - d'Ouest en Est avant de réapparaître au matin.

Du point de vue de l'histoire des croyances israélites, la présence de formules de bénédictions des morts par Yahvé dans des inscriptions hébraïques comme celles de *Ketef Hinnom* est particulièrement intéressante car elle montre que pour certains milieux de la Jérusalem préexilique (8<sup>ème</sup> - 7<sup>ème</sup> siècle), l'espérance d'une présence bienfaitrice de Yahvé jusque dans la mort existait. Le Dieu d'Israël était alors perçu comme un dieu universel, dont la domination s'étendait sur un domaine dont le dieu des vivants était pourtant généralement écarté. Cette conception semble avoir disparu du judaïsme sous sa forme majoritaire après l'exil, comme en témoignent les textes bibliques suggérant que les morts une fois au séjour des morts ne peuvent avoir de contact avec Yahvé : « *Ce n'est pas le séjour des morts qui te loue, ce n'est pas la mort qui te célèbre; ceux qui sont descendus dans la fosse n'espèrent plus en ta fidélité* » (Es 38,18). Ce n'est qu'à l'époque hellénistique avec le développement de la croyance en la résurrection (Dan 12) que l'attente d'une action de Yahvé pour les morts réapparaîtra dans le judaïsme biblique.

Même si l'usage funéraire de la bénédiction formulée sur les amulettes de *Ketef Hinnom* a disparu dans le judaïsme, la formule a perduré, dans la mesure où elle a été utilisée par les prêtres de Yahvé pour bénir l'assemblée des vivants.

### **3. La bénédiction de Dieu dans les grandes synthèses théologiques de la Bible hébraïque.**

Les milieux responsables de la rédaction des grands récits bibliques narrant la relation de Yahvé avec son peuple – essentiellement la Torah et les premiers prophètes – ont fortement inscrit le concept de bénédiction divine au sein de leurs théologies de l'histoire. Ils ont, d'une part, cherché à préciser comment s'exprimait la bénédiction de Yahvé, en insistant, pour certains, sur la procréation et pour d'autre sur la prospérité agricole et la paix dans le pays promis par Dieu. Ils se sont interrogés, d'autre part, sur les conditions dans lesquelles Yahvé donnait la bénédiction. La question principale étant alors de savoir si la bénédiction est un don inconditionnel de Dieu ou si elle dépend du respect de la Loi et de la fidélité à l'alliance.

#### **3.1. Fructifiez et multipliez - vous !**

##### **La bénédiction inconditionnelle de Dieu dans les textes sacerdotaux de la Genèse.**

Le livre de la Genèse décrit les premiers âges de l'humanité essentiellement au travers de l'histoire des personnages présentés comme les ancêtres des différents groupes sociaux connus des rédacteurs. Si Adam et Eve sont bien évidemment à l'origine de toute l'humanité, ce sont les fils de Noé, Sem Cham et Japhet et leurs descendants qui après le déluge seront présentés comme les ancêtres de toutes les nations de la terre (Gn 10). Focalisant progressivement l'attention sur Israël, la Genèse s'intéresse ensuite à Abraham (Gn 12-25), ancêtre des Ismaélites et des Israélites, puis sur Jacob et ses fils, ancêtres des diverses tribus d'Israël (Gn 26-50). Dans un texte qui, comme la

<sup>12</sup> O. Keel et C. Uehlinger, *Dieux, déesses et figures divines*, Paris, 2001, p. 260ss. et 353 ss.

Genèse, traite de la croissance et de la diversification de l'humanité originelle, il n'est guère étonnant que le motif de la bénédiction soit essentiellement utilisé pour décrire le don de la procréation et de la multiplication puisque de ce type de bienfaits dépend la poursuite d'une histoire fondée sur la descendance.

Les plus anciens récits sacerdotaux du Pentateuque furent probablement rédigés au sixième siècle avant notre ère dans des cercles de prêtres du Dieu d'Israël<sup>13</sup>. Ils constituent d'une certaine manière l'ossature du livre de la Genèse. On trouve chez le rédacteur sacerdotal un système cohérent décrivant la façon dont Dieu se fait connaître du monde et des hommes et de la manière dont ceux-ci lui répondent. L'humanité en général s'adresse à *Elohim* – un nom commun signifiant «Dieu» – et est appelée à respecter l'interdit du sang, un droit minimal révélé à Noé en Genèse 9. Les fils d'Abraham, Israélites comme Ismaélites, doivent respecter une règle supplémentaire, la circoncision instituée en Genèse 17, et s'adressent à Dieu sous le nom d'*El Shaddai*. Finalement, ce n'est qu'à partir de la sortie d'Égypte que les Israélites, et eux seuls, vont connaître le nom propre de *Yahwé*. Exode 6,2-8 résume bien le point de vue du récit sacerdotal : « *Dieu (Elohim) adresse la parole à Moïse. Il lui dit: C'est moi Yahwé. Je suis apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob comme El Shaddai, mais sous mon nom, Yahwé, je ne me suis pas fait connaître d'eux. (...) Je vous prendrai pour mon peuple, je serai votre Dieu, et vous saurez que c'est moi, Yahwé, votre Dieu...* ». Situés au centre d'une révélation progressive de Dieu aux hommes, les Israélites vont dès lors être appelés à respecter les institutions de la Pâque et du culte de *Yahwé*.

Le thème de la bénédiction divine s'inscrit fort bien dans la vision sacerdotale de l'histoire de la relation de Dieu avec le monde. Le récit sacerdotal associe systématiquement la bénédiction aux deux verbes hébreux *parâ* «fructifier (être fécond)» et *rabâ* «devenir nombreux». Dès lors, on comprend que c'est au travers de la procréation et donc de la croissance quantitative que s'exprime une bénédiction divine qui permet aux différents groupes d'exister sur la terre. Tous les groupes qui apparaissent au cours du récit sacerdotal de la Genèse sont donc bénis. Ainsi dans le récit de la création, les animaux, au cinquième jour puis l'humanité au sixième, sont bénis par la formule « *Dieu les bénit en disant : fructifiez et multipliez-vous...* » (Gn 1,22. 28); après le récit du déluge cette même bénédiction est réitérée à Noé (Gn 9,1). Lorsque *El Shaddai* conclut une alliance avec Abraham et sa descendance par la circoncision, il bénit Sarah et Hagar en leur promettant à l'une et à l'autre une grande descendance (Gn 17,16.21). La bénédiction divine est ensuite adressée à deux reprises à Jacob toujours accompagnée du même motif de la procréation en Gn 28,3 «*Qu'El Shaddai te bénisse, te rende fécond et te multiplie...*» et Gn 35,9-11<sup>14</sup>. Dans la logique du récit sacerdotal, le plein accomplissement de cette bénédiction a lieu en Égypte où la fructification et la multiplication des Israélites est telle qu'elle finit par poser problème au Pharaon (Gn 47,27 et Ex 1,7).

<sup>13</sup> A propos des textes sacerdotaux du Pentateuque, voir M. Bauks, «Les notions de "peuple" et de "terre" dans l'oeuvre sacerdotale (Pg)», *Transeuphratène* 30, 2005, pp. 19-36; Albert de Pury, «Genèse 12-36», in *Introduction à l'Ancien Testament* (MdB 49), T. Römer, J.-D. Macchi et C. Nihan (éd.), Genève, 2004, pp. 134-156; N. Lohfink, «L'Écrit sacerdotal et l'histoire», *Cahiers Évangile* 97, 1996, pp. 9-25; T. Pola, *Die ursprüngliche Priesterschrift. Beobachtungen zur Literarkritik und Traditionsgeschichte von P<sup>6</sup>* (WMANT 70), Neukirchen-Vluyn, 1995.

<sup>14</sup> Le fait que l'appellatif divin *El Shaddai* soit appliqué au Dieu qui annonce la multiplication aux Patriarches a très bien été perçu par l'auteur qui insère la bénédiction de Joseph en Gn 49. Il joue, en effet, sur les mots lorsqu'en Gn 49,25 il écrit : « *Le dieu de ton père qu'il te sauve, El Shadday qu'il te bénisse (...), les bénédictions des mamelles et de l'utérus* ». En effet, en hébreu, les mamelles se disent *Shadayim* un terme sonnante comme *Shadday*. Voir à ce sujet J.-D. Macchi, *Israël et ses tribus selon Genèse 49* (OBO 171), Fribourg (CH) / Göttingen, 1999, p. 219-221.

Au sein d'une description des premiers âges du monde où la bénédiction est toujours associée à la multiplication des vivants, la bénédiction présente en Gn 2,3 peut surprendre puisque c'est une journée et non un vivant qui est béni : « Dieu bénit le septième jour et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son oeuvre qu'il avait créée en la faisant ». Cette étrangeté n'est cependant qu'apparente car pour les rédacteurs sacerdotaux, le jour régulier de repos sabbatique marque la multiplication et la fructification du temps désormais institué.

Ce qui frappe dans l'utilisation du motif de la bénédiction par les textes sacerdotaux de la Genèse, c'est que celle-ci est essentiellement présentée comme don inconditionnel de Dieu. Pour ces textes, il en va donc de la bénédiction comme de l'alliance. Lors de la création, la bénédiction n'est conditionnée à l'obéissance d'aucune règle, la circoncision ordonnée à Abraham est plutôt présentée comme la marque de l'alliance offerte que comme une obligation légale et finalement, les Israélites croissent et multiplient en Egypte bien avant que ne soient instituées la Pâque et le culte. Dès lors, on comprend que la bénédiction exprimée en termes de procréation dans le récit sacerdotal est un don divin qui a pour fonction de rendre possible la relation entre créateur et créature.

### **3.2. Les nations se béniront en toi Bénédiction divine aux patriarches et relation d'Israël aux nations**

Des promesses de bénédiction adressée par Dieu à Abraham, Isaac et Jacob apparaissent dans plusieurs passages de la Genèse qui n'émanent pas de rédacteurs sacerdotaux. Ces promesses jalonnent l'histoire des Patriarches. Une promesse est adressée à Abraham dès l'ouverture de son cycle juste après l'ordre qu'il reçoit de quitter sa terre (Gn 12,2-3), elle est ensuite rappelée en introduction de l'épisode de l'intercession pour les justes de Sodome (Gn 18,18) et en conclusion du sacrifice manqué de son fils (Gn 22,17-18). Une promesse est adressée à Isaac après l'ordre qu'il reçoit de ne pas descendre en Egypte (Gn 26,3-4). Finalement c'est au moment où il quitte sa terre pour se rendre à Harran que Jacob reçoit en songe, à Béthel, une promesse divine (Gn 28,13-14).

Dans tous ces textes, le contenu et la formulation de la bénédiction sont similaires. La bénédiction porte sur la multiplication de la descendance des Patriarches, laquelle est cependant caractérisée de manière très différente de ce qui figure dans les textes sacerdotaux puisqu'elle est qualifiée de « grande nation » et que son nombre est comparé à celui des étoiles ou des grains de poussière. Ce qui est aussi nouveau, c'est que la promesse d'un pays est adressée à cette descendance. Sur ce point, ces textes témoignent d'un rapport d'Israël avec sa terre qui, par sa diversité et sa complexité, est semblable à celui qui se développe dans le judaïsme après la chute de Jérusalem de 587 av. J-C<sup>15</sup>. Abraham, comme les Juifs déportés à Babylone, est appelé à se rendre en terre promise. Bien qu'il puisse être tentant, le retour en Egypte est interdit à Isaac comme il l'est aux Juifs restés en Judée. Finalement, la promesse faite à Jacob alors qu'il quitte la terre d'Israël rappelle aux Juifs que, même s'ils vivent en diaspora, cette terre reste la leur.

Ces cinq passages présentent en outre la particularité d'associer la promesse de bénédiction d'Israël à une réflexion sur la relation des autres nations avec cette bénédiction. Ce type d'interrogation sur le rapport aux nations étrangères joue aussi un rôle considérable dans le judaïsme dès le 6<sup>ème</sup> siècle

<sup>15</sup> Ces textes doivent probablement être datés au plus tôt de cette époque. Voir à ce sujet T. Römer, « Genèse 15 et les tensions de la communauté juive postexilique dans le cycle d'Abraham », *Transeuphratène* 7, 1994, pp. 107-121; D. M. Carr, *Reading the Fractures of Genesis. Historical and Literary Approaches*, Louisville, 1996, p.152-176.

av. J-C. En effet, tant les Juifs résidant en diaspora que ceux qui vivent en terre sainte sont confrontés au monde non juif et gouvernés par une administration impériale étrangère, perse puis hellénistique. De nombreux textes bibliques vont dès lors poser la question, à l'exemple d'Esaië 40 à 55, du rapport que les nations sont appelées à entretenir avec le Dieu d'Israël.

Les cinq textes mentionnés ci-dessus inscrivent les nations au sein de la bénédiction patriarcale par l'utilisation d'une formule hébraïque à peu près identique : « *en toi (ou en ta descendance) se béniront (ou seront bénies) toutes les nations (ou clans) de la terre* » (Gn 12,3b; 18,18b; 22,18a; 26,4b; 28,14b). Le sens de cette formulation a donné lieu à un vaste débat parmi les exégètes<sup>16</sup>. La traduction de ces formules par les Bibles grecques anciennes et par les citations du Nouveau Testament (Act 3,25; Gal 3,8) considèrent que le verbe bénir doit être pris comme un passif. Dès lors, il s'agirait de comprendre que les nations sont bénies grâce ou par la descendance d'Abraham, sans avoir à accomplir quoi que ce soit ou à adhérer à un système de croyance particulier. Cette interprétation classique est largement mise en question aujourd'hui au profit d'une compréhension réflexive des formes du verbe bénir utilisées dans ces textes<sup>17</sup>. Ainsi, il s'agit plutôt de comprendre que les nations «se bénissent» en faisant référence au nom d'Abraham et de ses descendants. Les nations sont dès lors active, puisqu'elles sont appelées à reconnaître que les fils d'Abraham sont les bénis par excellence et sont invitées à invoquer elles-mêmes cette bénédiction<sup>18</sup>.

Lue « *en toi se béniront toutes les nations de la terre* », la formulation hébraïque fait des descendants d'Abraham des figures royales. En effet, cette phrase fait penser à la finale du Psaume 72, un Psaume royal qui associe le thème de la pérennité du nom du roi à celui de son utilisation dans les formules de bénédiction : « *son nom subsistera toujours, aussi longtemps que le soleil son nom se perpétuera; par lui on se bénira, et toutes les nations le diront heureux* » (Ps 72,17). Gn 12,2-3 associe, comme le Psaume, le thème du nom (12,2) et celui des nations qui se bénissent par lui. La bénédiction royale du Psaume, où les nations se bénissaient par le nom du roi d'Israël, est en somme démocratisée par Gn 12 puisqu'elle est appliquée à tout Israël, les fils d'Abraham, et plus seulement à son roi. Ce passage suggère donc qu'Israël est appelé à occuper une fonction royale pour les nations, ce qui constitue un motif assez proche de ce qui apparaît par exemple dans la prophétie annonçant la venue des nations en pèlerinage à Jérusalem (Mi 4,1-5; Es 2,2-4).

### 3.3. Si tu écoutes et mets en pratique...

#### **Le respect de la Loi, condition de la bénédiction matérielle dans les textes deutéronomistes.**

Le livre du Deutéronome utilise le motif de la bénédiction divine de manière très différente de celui de la Genèse. Dans le Deutéronome, la bénédiction divine ne se manifeste pas seulement par une procréation abondante mais surtout par la prospérité matérielle sous ses différentes formes. Ainsi, dans le code du Deutéronome, la dîme est versée proportionnellement aux bénédictions

<sup>16</sup> Voir C. Westermann, *Genesis. Teilband 2. Genesis 12-36* (BK 1/2), Neukirchen-Vluyn, 1981, à propos de Gn 12,3, D. M. Carr, *Reading the Fractures of Genesis*. Louisville, 1996, p.155-158, la monographie de K. N. Grüneberg, *Abraham, Blessing and the Nations. A Philological and Exegetical Study of Genesis 12:3 in its Narrative Context* (BZAW 332), Berlin / New York, 2003 et sa recension in RBL.

<sup>17</sup> En Gn 22,18 et 26,4, le verbe bénir *brk* est au *Hitpael*, il est alors nécessairement réflexif (se bénir mutuellement). En Gn 12,3b; 18,18; 28,14, les choses sont moins évidentes puisque *brk* est au *Nifal* ce qui peut se comprendre comme un passif (être béni) ou comme un réflexif (se bénir). L'hébreu est donc ambigu.

<sup>18</sup> Une pratique de ce type est attestée à propos d'Ephraïm en Gn 48,20 « *Il les bénit ce jour-là, et dit: C'est par toi qu'Israël bénira, en disant: Que Dieu te traite comme Ephraïm et comme Manassé!* ».

matérielles reçues par les individus : « *chacun donnera ce qu'il pourra, selon les bénédictions que Yahvé, ton Dieu, lui aura accordées* » (Dt 16,17).

Le livre du Deutéronome se présente comme un long discours adressé par Moïse aux Israélites libérés de l'esclavage d'Égypte avant leur entrée en terre promise. Ce discours insiste lourdement sur le fait que le don de ce pays est conditionné à la fidélité des Israélites qui ne doivent pas vénérer d'autres dieux et se doivent de respecter la Loi qui y figure (Dt 12-26). Le Deutéronome constitue la première partie d'un ensemble plus large narratif l'histoire d'Israël et qui s'étend jusqu'au deuxième livre des Rois. Cet ensemble est souvent qualifié d'historiographie deutéronomiste puisque, à de nombreuses reprises, les événements heureux ou malheureux qui frappent Israël y sont expliqués selon les principes définis par le Deutéronome<sup>19</sup>. Les malheurs d'Israël qui culminent en 2 Rois 25 par la chute de Jérusalem et la déportation de ses habitants sont ainsi considérés comme la conséquence de l'infidélité d'Israël. Lue dans son ensemble l'historiographie deutéronomiste constitue donc une réflexion sur le destin d'Israël qui, après avoir reçu sa terre, finit par la perdre lors de l'exil de 587 av. J.-C. Cette oeuvre historiographique a probablement été rédigée en plusieurs étapes par des groupes de scribes proches de la cour royale peu avant et après la chute de Jérusalem<sup>20</sup>.

Dans le contexte deutéronomiste, les bénédictions matérielles essentiellement liées à la vie dans le pays vont dès lors être considérées comme le fruit de la fidélité d'Israël tout comme les malédictions le seront de son infidélité.

Le texte de Deutéronome 28 est à cet égard central. En effet, à la fin du grand « discours programme » que constitue le Deutéronome, et après que les grands principes de la Loi divine aient été énoncés, figure ce chapitre structuré par l'opposition entre une série de bénédictions (v.1-14) et de malédictions (v.15-68). Adressé à la génération entrant dans le pays, et par delà à toute celles qui suivront, le texte précise que la fidélité vis-à-vis de Dieu amène la bénédiction et que l'infidélité conduit à la malédiction.

La série de bénédictions est introduite en 28,1-2 par la formule « *Si tu écoutes vraiment la voix de Yahvé ton Dieu en veillant à mettre en pratique tous ses commandements que je te donne aujourd'hui, alors Yahvé ton Dieu te rendra supérieur à toutes les nations du pays; et voici toutes les bénédictions qui viendront sur toi et qui t'atteindront, puisque tu auras écouté la voix de Yahvé ton Dieu* ». L'ensemble des bénédictions qui sont mentionnées dans la suite du texte concerne la vie dans le pays; on retrouve en particulier la prospérité agricole (v. 3-5.8.11-12), le bien être dans les autres activités (v. 3.6.8.12) et finalement la victoire face aux ennemis et le respect des nations étrangères (v. 7.10). A l'opposé, la série de malédictions est introduite au verset 15 par une formule antithétique à celle des versets 1-2. La série de malédictions proprement dite est beaucoup plus longue que celle des bénédictions. Elle mentionne la plupart des drames qui peuvent frapper l'humain, de la maladie à la folie, en passant par les trahisons, la disette et les horreurs de la guerre. Dans la veine des grands thèmes deutéronomistes, la série de malédictions de Dt 28 se termine par

<sup>19</sup> On mentionnera par exemple des textes comme le discours d'adieu de Josué (Jos 23), l'interprétation des malheurs d'Israël à l'époque des Juges (Jg 2,11-23), le discours d'inauguration du Temple en 1 Rois 8 (v. 33 ss.), et l'explication de la chute de Samarie en 2 Rois 17,7-23.

<sup>20</sup> A propos de la rédaction du Deutéronome et de la littérature deutéronomiste, voir A. de Pury, T. Römer et J.-D. Macchi (éd.), *Israël construit son histoire. L'historiographie deutéronomiste à la lumière des recherches récentes* (MdB 34), Genève, 1996; T. Römer, *The So-Called Deuteronomistic History. A Sociological, Historical and Literary Introduction*, London / New York, 2005.

ce qui est considéré comme la malédiction suprême, c'est à dire la perte du pays, et la déportation. Les formules qui clôturent la série de malédictions en 28,64 et 68 expriment avec la plus grande rigueur le malheur qui attends l'Israël infidèle. « *Yahwé te dispersera parmi tous les peuples, d'un bout à l'autre de la terre, et là tu serviras d'autres dieux que ni toi ni tes pères vous ne connaissez: du bois et de la pierre! (...) Et Yahwé te fera retourner sur des bateaux en Egypte, vers ce pays dont je t'avais dit: "Tu ne le reverras plus jamais"! Et là, vous vous mettrez vous-mêmes en vente pour être les serviteurs et les servantes de tes ennemis, mais il n'y aura pas d'acheteur* ». Selon ce texte, l'exil constitue la fin irrémédiable de la relation de Dieu avec son peuple. Celui-ci perd non seulement la terre qui lui avait été donnée mais aussi la relation même avec son Dieu, retournant à l'idolâtrie et à l'esclavage en Egypte. Difficile d'imaginer des paroles plus dures puisque, lues à la lumière de l'exil de 587 av. J-C décrit à la fin de l'historiographie deutéronomiste (2 R 25), Dt 28 prévient déjà que l'histoire du salut et de la relation de Yahwé avec son peuple finira par être radicalement réduite à néant.

La série de malédictions de Deutéronome 28 remplit une fonction très importante pour comprendre la manière dont ce livre envisage la relation de Yahwé avec son peuple. En effet, des séries de malédictions analogues apparaissent dans les traités de vassalité que les empereurs assyriens concluaient avec les rois qu'ils dominaient (7<sup>ème</sup> siècle). Dans ces traités, après avoir précisé les actions attendues du vassal, les menaces de malédictions analogues à ce que l'on trouve en Dt 28 étaient invoquées en cas de rupture du traité<sup>21</sup>. En utilisant une formulation similaire à celle des traités assyriens, les auteurs du Deutéronome suggèrent que le vrai suzerain d'Israël et de sa terre n'est pas l'empereur assyrien mais Yahwé. En outre, ils font comprendre qu'Israël doit se comporter comme un vassal fidèle à son Dieu et respecter la Loi qui lui est donnée sous peine de terribles sanctions semblables à celles que les empereurs appliquaient à leurs vassaux lorsqu'ils détruisaient leurs villes, dévastaient leurs champs et déportaient leurs populations.

### 3.4. Je me souviendrai ... Bénédiction, malédiction et alliance dans le "Code de sainteté".

On le constate, la perception à la fois de la nature de la bénédiction divine et de son caractère de don conditionnel ou inconditionnel diffère radicalement entre les textes sacerdotaux de la Genèse et ceux du Deutéronome. Pour les premiers, la bénédiction et l'alliance inconditionnelle de Dieu s'exprime par la procréation alors que pour les autres, la bénédiction s'exprime par une vie prospère dans la pays promis mais n'est octroyée par Dieu qu'à condition qu'Israël lui soit fidèle.

<sup>21</sup> La menace porte notamment sur la disette et la guerre. *Traité d'Assarhaddon avec des princes vassaux* traduit par J. Briand, R. Lebrun et E. Puech (éd.), *Traité et serments dans le Proche-Orient ancien* (CEv Sup. 81), Paris, 1992, p. 79: « Si tu devais pécher contre ce traité qu'Assarhaddon, roi d'Assyrie, ton seigneur, a conclu avec toi concernant Assurbanipal, le grand prince héritier désigné, (...) qu'Assur, père des dieux, t'abatte avec ses armes féroces! Que Palil, le premier des seigneurs, laisse aigles et vautours manger ta chair! (...) Que tous les dieux nommés dans cette tablette de traité rendent ton sol aussi étroit qu'une brique! Qu'ils rendent ton sol comme le fer (pour que) rien ne puisse y germer! De même que la pluie ne tombe pas d'un ciel d'airain, de même, que la pluie et la rosée ne tombent pas sur tes champs et tes prairies; au lieu de rosée, que des charbons ardents pleuvent sur ton pays! De même que le plomb ne peut se tenir droit face au feu, de même, que tu ne tiennes pas devant ton ennemi (et que celui-ci) prenne de tes mains tes fils et tes filles! De même qu'un mulet n'a pas de progéniture, que ton nom, que ta descendance et la descendance de tes fils et de tes filles disparaissent du pays ».

A propos du rapport entre Dt 28 et les traités assyriens, voir : H.U. Steymans, *Deuteronomium 28 und die adé Thronfolgeregelung Asarhaddons. Segen und Fluch im Alten Orient und in Israel* (OBO 145), Freiburg / Göttingen, 1995.

Plusieurs dizaines d'années après le retour de l'exil, les groupes issus de la caste sacerdotale responsables de l'édition du «code de Sainteté» figurant dans le livre du Lévitique (ch. 17-26) vont chercher à réconcilier ces deux perspectives par l'insertion, en Lv 26, d'une série de bénédictions et de malédictions comparable à celles figurant en Dt 28<sup>22</sup>. Les deux textes, situés l'un et l'autre au terme d'un grand code, sont construits de la même manière. Une série de bénédictions promises à Israël s'il suit les lois est suivie d'une série de malédictions si tel n'est pas le cas. En Lv 26, comme en Dt 28, les bénédictions concernent la prospérité agricole et la sécurité du pays (v. 4-8) et sont conditionnées à la fidélité à Yahwé et au respect des Lois (v.1-3). En outre, les malédictions aboutissent en Lv 26 comme en Dt 28 à l'annonce de l'exil (v. 38-39).

En rédigeant un texte comparable à Dt 28 en conclusion du code de sainteté, les cercles sacerdotaux post-exiliques témoignent du fait qu'ils acceptent l'idée du Deutéronome selon laquelle l'exil fût l'expression de la sanction divine. Ils corrigent cependant Dt 28 en introduisant des motifs typiques du code de sainteté et des textes sacerdotaux de la Genèse.

Tout d'abord, en introduction, Lv 26,1-2 définit les règles qu'il s'agit de ne pas violer en rappelant celles sur lesquelles insiste le code de Sainteté avec notamment le respect du Sabbat, l'adoration du sanctuaire et l'interdit de la fabrication des idoles<sup>23</sup>.

Par ailleurs, Lv 26 insère après les bénédictions de type deutéronomiste que l'on trouve aux versets 4-8 un verset faisant clairement référence aux formules des textes sacerdotaux de la Genèse « *je me tournerai vers vous; je vous ferai fructifier et je vous multiplierai; je dresserai mon alliance avec vous* » (v 26,9). On y trouve en effet une référence à la bénédiction liée à la procréation « *fructifiez et multipliez-vous* » de Gn 1,22.28; 9,1 etc. En outre, la formule « *je dresserai mon alliance avec vous* » est également typique des textes sacerdotaux de la Genèse puisqu'on la trouve en Gn 6,18; 9,9.11; 17,7.19 Ex 6,4.

L'utilisation par Lv 26,9 des formules de bénédiction et d'alliance des textes de la Genèse dans lesquelles bénédiction et alliance sont inconditionnelles paraît à première vue surprenante après qu'ait été affirmé le fait que les bénédictions sont conditionnées aux respects des Lois (Lv 26,1-3) et qu'aient été mentionnées des bénédictions typiques de la pensée du Deutéronome (Lv 26,4-8). Cette étrangeté constitue cependant la raison d'être de tout le chapitre qui cherche à articuler l'alliance conditionnelle du Deutéronome avec la gratuité de celle présentée par les textes sacerdotaux. En effet, la série de malédictions de Lv 26 ne se termine pas uniquement, comme en Deutéronome 28, par l'annonce d'un exil irrévocable. Au contraire, après qu'ait été annoncé l'exil (v. 38-39), les versets 40-45 affirment que le châtement accompli (v. 41.43) n'est jamais définitif (v. 44), qu'une conversion est possible (v. 40.41) et que lorsque tel sera le cas, Yahwé se souviendra gracieusement de son alliance avec son peuple. L'utilisation de la formule « *Je me souviendrai de mon alliance* » avec leurs ancêtres en Lv 26,42 et 45 souligne cet espoir d'une alliance renouvelée après l'exil en faisant allusion aux textes sacerdotaux de la Genèse où Dieu se

<sup>22</sup> A propos de la comparaison de Lv 26 avec Dt 28 et de l'interprétation de Lv 26, l'argumentation développée ci-dessous est basée sur le travail de C. Nihan, *From Priestly Torah to Pentateuch: A Study in the Composition of the Book of Leviticus*. (FzAT 2/25), Tübingen, 2007, p. 535-545.

<sup>23</sup> Lv 26,1-2 fait référence aux motifs essentiels présents dans l'ouverture de la section du Lévitique consacrée à la quête de la sainteté (Lv 19-22). Lv 19,1-4 qui s'ouvre par la formule «Soyez saint car je suis saint» enchaîne par des formules très proches de 26,1-2 à propos du Sabbat, (v.3) et de la fabrication des faux dieux (v.4). En outre, on trouve en Lv 19,30 la même formulation que 26,2. Voir C. Nihan, *From Priestly Torah to Pentateuch: A Study in the Composition of the Book of Leviticus*. (FzAT 2/25), Tübingen, 2007, p. 536-537.

«souvient» à deux reprises de son alliance après une grande catastrophe. En Gn 9,17, c'est après le déluge que Dieu se souvient et en Ex 2,24 et 6,5 c'est après le drame du Pharaon oppresseur.

Dès lors, on se rend compte que pour les auteurs de Lévitique 26 comme pour ceux de certains textes prophétiques post-exiliques<sup>24</sup>, un futur béni par Yahwé est possible après l'accomplissement du châtement.

### 3.5. Problème avec la bénédiction.

#### La sagesse et le livre de Job.

Le tour d'horizon que nous venons d'effectuer montre que la relation entre le comportement des hommes et la bénédiction divine a constitué une interrogation majeure dans les groupes de scribes et de prêtres qui ont produit les grandes synthèses théologiques présentes dans la Bible hébraïque. Les milieux des sages du Proche-orient ancien se sont eux aussi interrogés sur cette question. En effet, l'ambition fondamentale de la sagesse est de comprendre l'ordre du monde – dont le ou les dieux sont les garants – afin de connaître et promouvoir un comportement qui lui soit conforme et qui conduise le sage au bien-être. Ainsi, le livre des Proverbes affirme que « *L'homme dont le regard est bienveillant sera béni parce qu'il donne de son pain au pauvre.* » (Pr 22,9).

Malheureusement, le lien entre la bénédiction et le comportement juste est mis en question par le problème du juste souffrant, magistralement illustré par le livre de Job. Ce livre montre, en effet, que l'homme juste ne bénéficie pas toujours des bénédictions divines (Job 1,10-11). Au cours des dialogues entre Job souffrant et ses amis (Job 3–37), la raison de la souffrance de Job ne parvient pas à être élucidée, tant et si bien que ce dernier finit par mettre en cause la justice de Dieu. La réponse donnée par le double discours divin (Job 38–41), qui décrit notamment la puissance de l'action créatrice de Dieu et les mystères de la création, ne fournit d'ailleurs guère de réponse rationnelle, mais place plutôt la question du juste souffrant sur un plan plus large que celle de l'individu.

## 4. Conclusions

La bénédiction en tant qu'action divine faisant prospérer la vie, donnant l'abondance et la fécondité, peut concerner toutes sortes de créatures. Par essence, une théologie de la bénédiction est donc plutôt universaliste. Dès lors, dans la Bible hébraïque, la bénédiction peut être invoquée pour et par des groupes très différents. La bénédiction, formulée en termes créationnels, concerne toute l'humanité et au-delà même les animaux. La thématique de la bénédiction, lorsqu'elle est centrée sur Israël, s'exprime certes au travers de promesses généalogiques adressées aux patriarches mais aussi par des promesses de prospérité matérielle en terre d'Israël. Finalement, le motif de la bénédiction se décline en termes très personnels puisque des bénédictions sont liées au bien-être d'un individu particulier ou à celui d'un groupe restreint. Dans l'Israël ancien, les récipiendaires potentiels de la *berakâ* de Yahwé sont donc aussi nombreux que les vivants et les morts.

<sup>24</sup> Par exemple la notion de châtement accompli (Lv 26,41.43) se retrouve dans un texte prophétique post-exilique comme Es 40,2 où le retour est lié à cet accomplissement.

---

L'expression d'une bénédiction par les hommes les inscrit dans un système de relations. Invoquer la bénédiction sur son prochain revient à lui témoigner respect et gratitude, voire à instaurer une hiérarchie. Par ailleurs, la bénédiction témoigne également de la dépendance de l'homme face à la divinité qu'il invoque.

L'abondance, la fécondité, la vie, sont des expressions typiques de la bénédiction dans ce qu'elle a d'action lente et silencieuse de Dieu. Ces éléments, conformes à l'ordre du monde, constituent d'une certaine manière l'état «normal» du monde et peuvent dès lors être perçus comme l'oeuvre d'un Dieu silencieux garant de la création. Les grands systèmes théologiques présents dans la Bible hébraïque ont cependant cherché à intégrer la bénédiction dans une réflexion sur la justice divine et son action perceptible. Ainsi, pour le récit sacerdotal, Dieu fait bénéficier l'ensemble des vivants de la bénédiction de la fécondité, alors que les réflexions du Deutéronome et de certains textes du Code de Sainteté vont lier la bénédiction et la prospérité à la justice et au respect des Lois. Le livre de Job soulignera finalement le mystère qui entoure les raisons de la bénédiction des uns et du malheur des autres.

Jean-Daniel Macchi  
Université de Genève